

## Masterplan Table Ronde 2 :

### « Les mécanismes d'intervention précoce dès qu'une personne n'a plus de chez soi »

A l'occasion de la 3<sup>ème</sup> journée du masterplan qui avait pour prisme les ressources à mobiliser à la suite d'un diagnostic établi (17/02/2023) et de ressources mobilisables connues (15/05/2023), la table ronde sur l'intervention précoce a décidé des actions à mener en vue de créer des mécanismes d'intervention précoce. Sur les 5 axes de travail préalablement identifiés, l'accès aux droits, la réactivité et la concertation des services ont été approfondi tandis que l'entourage a été inclus dans l'axe de la concertation et que la sensibilisation et l'information contenait que le numéro vert à perfectionner dans le sens de l'intervention précoce.

#### Accès aux droits

- ⇒ Inscription au CPAS
- ⇒ Obtention d'un pack de droits

- **Uniformisation des pratiques aux CPAS : avoir la même grille de lecture pour un nivellement vers le haut**
- Ressources statistiques communes
- Révision de la loi organique vers plus d'application et d'efficacité et intégrant la surveillance électronique
- **Gentlemen agreement : transfert automatique (seulement avec les données spécifiques – GDPR)**
- Adresse de référence à double tranchant : compétence territoriale
- Dépolitisation des CPAS
- Dossier unique sociale avec partage du secret professionnel : plutôt contact unique entre CPAS et secteur SA et élargir les critères : ex des personnes avec des maladies chroniques (AMU)
- Régularisation raisons médicales et statut touristiques : difficiles d'avoir accès aux droits
- Renforcer l'aide juridique : renforcer la visibilité et accès aux services juridiques existants
- Processus d'autonomisation : donner le moyen de le faire à travers le parcours d'intégration et sensibilisation au bénéficiaire car fait partie du devoir de citoyen, prodeco, transition mineur-adulte
- Automatiser la jurisprudence face au tribunal du travail sans que cela devienne numérique = maintien des guichets

- **Régularisation rapide/statut temporaire** (ex : Espagne loi sur la violence). **Atout de finaliser le rapport masterplan, réfléchir aux dispositions citées par type de public**

### Concertation des services

- Présence de l'intéressé en tant qu'acteur principal et réseau
- WRAP = wellness recovery action plan comme grille d'évaluation personnelle
- Référencement social des institutions (prison, hôpitaux) pour assurer une continuité. Point d'attention : qui est chargé de chercher un logement ? CCL ? Parc de logement disponible (voir taille et structure) et distinguer urgence, transition et logement. Convention d'occupation temporaire pour personne sans titre de séjour irrégulier : **avoir des places santé mentale et assuétudes et établir des règlements d'ordre intérieur dans les centres d'hébergement**
- **Diversifier les solutions** : Maison de repos et de soins pour personnes sans papier, Housing First, logement
- Vision globale des blocages
- Développer l'aide à domicile
- Maison de l'habitat à Bruxelles ou dans des secteurs ?
- **Places buffer ?**
- Hébergement citoyen ?
- **Concertation des maraudes : sans-abris pas diffus (+ dans les centres)**
- Régionaliser les services (certaines communes ne voudront pas)
- Comment coordonner tous les services, intérêt de l'aperçu des places de Bruss'help
- Mieux répartir les moyens (Bones)
- Plusieurs maisons de l'habitat
- **Numéro vert d'information en cas de perte de logement (pas 24/7)**
- Accueil de nuit
- Réactualiser le statut des occupants actuels des logements sociaux (hors cadre logement social)

### Réactivité

- Lieu identifié par tout point de chute d'accueil (24h/24) : hébergement ? orientation ?
- Écoute-anamnèse
- Comment identifier les personnes à la rue ? (Très compliqué pour les services hors maraude)

- Il faudrait que ça vienne des personnes :
  - via le numéro vert (affichage/réseau sociaux)
  - Services de tous les secteurs qui savent vers où réorienter
  - Application « Surviving in Brussels » ou bornes en gare
- Dépasser l'interpersonnel et aller vers l'institutionnel
- Il faut de l'hébergement temporaire et y fournir un accompagnement
- Centre de jour de nuit (safe place) comme service de base
- Il faut une politique régionale (dépassé le communal)
- Comment faire connaître l'intervention précoce à tous les services ? : réunions entre les services (meeting, colloque, newsletter), via Bruss'help, officialiser le copinage, fonction de contact
- **Le dispositif d'intervention : hébergement pour se poser et lieu d'anamnèse complète qui permettent l'orientation. Généraliste/particulier (LGBTQIa+ et VCIF)**
- Lieu de sortie aussi direct : notamment maison de repos
- Il faut :
  - **Disponibilité de places**
  - **Accueil inconditionnel (notamment les sans-papiers)**
  - Permettre la réorientation : place dans les autres services/logements durables
  - Mettre un temps limite ?
  - Rendre le dispositif payant une fois l'ouverture des droits ?
  - **Idée de buffer dans les centres existants**
  - **Il faut définir précisément le public**